

# Pourquoi la CGT n'a pas signé l'accord GPEC 2018 ?

Montreuil, le 04/02/2019

## Pour relever les défis technologiques, il nous aurait fallu une GPEC ambitieuse !

Dans un contexte de transformation profonde de l'emploi, du travail lié particulièrement aux nouvelles technologies et au numérique, la CGT s'était inscrit dans la négociation GPEC avec la volonté de pouvoir répondre collectivement aux nouveaux défis que l'entreprise doit relever. La GPEC aurait dû être un moment d'échange avec les organisations syndicales afin de recenser toutes les évolutions qui vont traverser l'entreprise. Les prévisions de l'entreprise laissent apparaître la disparition d'activités, impactant 20 000 personnes et le changement/création d'activités impactant cette fois-ci 60 000 personnes.

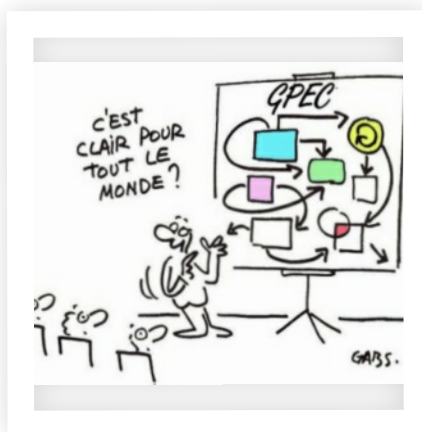
**C'est pourquoi la CGT avait demandé des engagements de la direction dans la perspective du lancement d'un nouveau plan THD pour faire face aux besoins liés aux technologies d'avenir (Fibre/5G). Cette demande est d'autant plus importante que l'on estime les besoins en matière d'emploi à plus de 22 000.**

La CGT n'a pas signé cet accord GPEC du groupe Orange qui se résumait à un accord de méthode ne comprenant même pas tous les « items » légaux qu'un accord GPEC devrait comporter.

**Dans la continuité du précédent accord, nous étions face à des dispositions qui ne servaient qu'à gérer la décroissance des effectifs de l'entreprise et à**

**répondre aux engagements du plan stratégique d'Orange.**

**Cet accord GPEC ne donnait pas les perspectives en termes d'emplois et de compétences pour les années à venir permettant aux salariés de l'entreprise de se projeter.**



La négociation s'est conclue par un désaccord majoritaire et donc pas d'accord GPEC. Seule la CFDT l'a signé.

La CGT avait porté notamment :

- Des droits pour les salariés leur permettant d'avoir tous les moyens pour évoluer à partir des perspectives nouvelles dans l'entreprise.
- D'aborder les questions relatives à l'organisation et aux conditions de travail. (Charge de travail, durée du temps de travail...)
- que la GPEC réponde aux enjeux de l'aménagement du territoire tant en terme d'accès au service que de présence de l'entreprise au plus près des usagers.
- D'aligner les droits des salariés de toutes les entreprises du groupe sur un socle commun, poursuivant ainsi sa logique de dumping social.



**La CGT a défendu une vraie GPEC fondée sur la stratégie de développement et non un plan de suppression d'emplois.**

La CGT exige toujours que la GPEC permette un véritable débat contradictoire sur la stratégie du groupe et l'utilisation des gains de productivité liés au numérique.

**Quelles activités vont croître / décroître, par territoire ?**

**Comment ces prévisions seront elles prises en compte en termes d'embauche, de changement de métiers, d'organisations du travail, de répartition entre emplois internes et externes ?**

Tous ces éléments sont indispensables pour permettre aux salariés d'anticiper des formations longues afin de postuler sur les métiers de demain, indispensables pour mesurer les besoins en personnel dans les services afin d'assurer l'activité, permettre l'organisation des formations, des périodes d'alternance, découvrir de nouveaux métiers, former des nouveaux arrivants et garantir de bonnes conditions de travail.

La GPEC devrait prévoir l'accompagnement pour les activités d'opérateur historique, le RTC (fin prévue en 2030), la transmission, le transport cuivre.

**La maîtrise des savoirs faire, la garantie de services d'un réseau de qualité avec des salariés parfaitement formés et payés en conséquence passe par leur intégration dans le groupe. La dérive vers une sous-traitance en chaîne dans tous les domaines est insupportable.**

Les milliers de salariés de la sous-traitance (du conseiller clients à Tunis ou au technicien qui assure le déploiement du réseau THD ou à l'informaticien en Roumanie) réalisent des activités cœurs de métier pour l'entreprise. La CGT exige l'intégration des activités et des emplois dans Orange. C'est aussi le moyen de garantir la cohérence industrielle stratégique et le développement de l'entreprise.

La CGT a demandé la réouverture des négociations afin que la GPEC réponde aux attentes du personnel de l'entreprise et puisse également répondre aux enjeux sur les territoires. Seule une remise à plat du projet d'accord pourrait permettre d'avancer: ce n'est malheureusement pas volonté de l'entreprise.

**Nous devons ensemble gagner une transformation de l'entreprise avec pour objectif la réponse aux besoins des populations et des travailleurs.**

**TU SOUHAITES PRENDRE CONTACT AVEC NOUS ? N'HÉSITE PAS !**

NOM- Prénom :

Adresse :

Entreprise :  Service :  Grade :

Mes coordonnées > Tél :  Mail :

**ENVOIE-NOUS TES COORDONNÉES ; NOUS TE RECONTACTERONS RAPIDEMENT.**

**la CGT FAPT** 263 rue de Paris - Case 545  
93515 MONTREUIL Cédex

Tél : 01 48 18 54 00  
CCP Paris 20376 D

**La CGT sur votre mobile :**

